

# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

## Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	
Département d'établissement de l'entreprise	

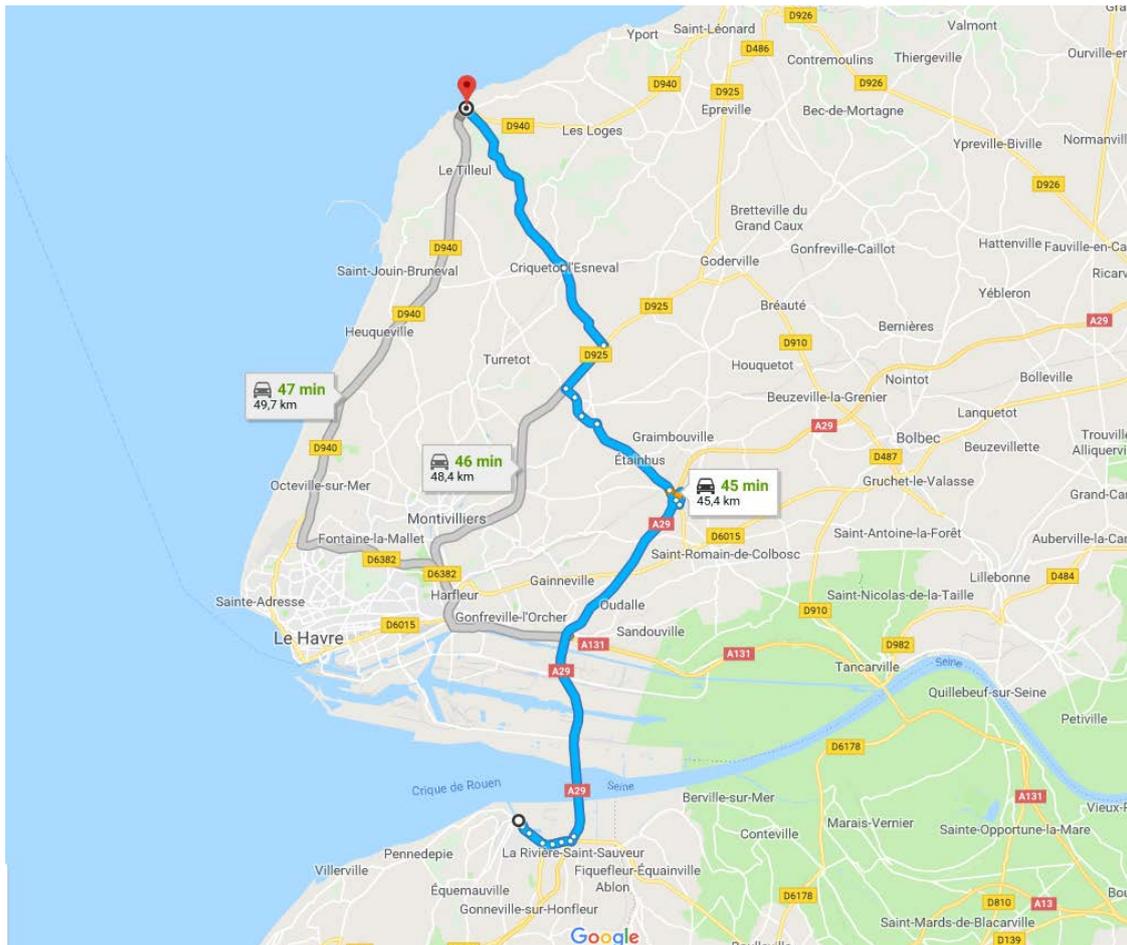
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li></ul>	
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	



**Origine :**

- HONFLEUR GARE ROUTIERE  
9, Place de la Gare 14 600 HONFLEUR - France
- Point GPS Google Maps : 49.420881, 0.237779

**Destination :**

- ETRETAT CENTRE  
Place Maurice Guillard, 76790 Étretat - FRANCE
- Point GPS Google Maps : 49.707411, 0.205627

Temps de trajet : 1h00

Distance selon Google maps : 45 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire HONFLEUR - ETRETAT : demande d'autorisation ARAFER

HONFLEUR - ETRETAT	
Aller	
Jour de fonctionnement	Horaire 1
<b>Lundi</b>	12:35
<b>Mardi</b>	12:35
<b>Mercredi</b>	12:35
<b>Jeudi</b>	12:35
<b>Vendredi</b>	12:35
<b>Samedi</b>	12:35
<b>Dimanche</b>	12:35

ETRETAT - HONFLEUR	
RETOUR	
Jour de fonctionnement	Horaire 1
<b>Lundi</b>	16:10
<b>Mardi</b>	16:10
<b>Mercredi</b>	16:10
<b>Jeudi</b>	16:10
<b>Vendredi</b>	16:10
<b>Samedi</b>	16:10
<b>Dimanche</b>	16:10